

Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Patrick ROUSSELET.

Présents :

Serge CHOURRE, Annie ESPOSITO, Bernard GERE, Vanessa HERARD, Elisabeth PEYROUTET, Mathieu PEYROUTET, André PELECQ-ESCRABES, José CASANOVA,

Absents : Sébastien MAJESTE, Fabien RAPATEL

Absents mais ayant donné pouvoir : Christine DOS SANTOS, Frédéric LEBLANC

Pouvoirs :

Christine DOS SANTOS a donné pouvoir à Annie ESPOSITO,
Frédéric LEBLANC a donné pouvoir à Serge CHOURRE

Secrétaire de séance : Annie ESPOSITO

Début de séance : 20h40

1 - Approbation du procès-verbal du 02/04/2025

- Contre : 1
- Abstention : 0
- Pour : 10

Le PV est adopté à 1 "CONTRE" et 10 "POUR"

2 - Approbation du procès-verbal du 09/04/2025

- Contre : 1
- Abstention : 0
- Pour : 10

Le PV est adopté à 1 "CONTRE" et 10 "POUR"

Objet : **Vote des subventions aux associations pour 2025**

A l'adoption du budget primitif pour 2025, il a été prévu l'attribution d'une subvention pour les associations qui avaient déposés les documents réclamés par la commission finances ; ce qui nous permet d'envisager le versement des sommes ci-dessous.

Le Conseil Municipal, a ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE le montant des subventions comme suit :

* Au cœur de Bouboulou	0 €
* Comité des fêtes	1 000 €
* A.D.M.R.	1516 €
* Association « Vivre à St Faust »	1 800 €
* Association « La Saintfausthèque »	900 €
* Association « La Gaspé »	600 €
* Association « Lou Mansengou »	600 €
* Association de chasse	1 000 €
* Association Coup de Pouce	100 €
* Association GFP Alegria Do Minho	1 000 €
* Association "Les tokedekotos"	0

Objet : : Inscription de la commune dans la démarche « Ma commune s'engage pour le Climat » pour la période 2025 à 2031

Monsieur le Maire explique l'enjeu de cette délibération en sachant que la commune de St-Faust est déjà engagée de façon naturelle sur le climat depuis des années. Effectivement de nombreuses actions ont été mises en place comme l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, l'isolation thermique de plusieurs bâtiments, etc.... Il reste encore bien des choses à faire. Une interrogation est faite sur la mise en place du plan d'actions à effectuer, Monsieur le Maire se propose de le faire et de le soumettre au Conseil en précisant bien qu'il s'agit de lignes guides et que les mises en œuvre se feront dans le temps en fonction des moyens techniques et financiers.

Le Maire précise à l'assemblée que La CAPBP s'est engagée dans un ambitieux programme qui doit lui permettre d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040.

A l'échelon de la France cet objectif est 2050.

Cela implique qu'une majorité et idéalement toutes les communes de l'Agglo s'associent à cette démarche.

Par délibération du 28 septembre 2023, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) s'est engagée dans la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), pour la période 2025 à 2031. Il a été arrêté en Conseil Communautaire le 4 avril 2025. Ce projet est transmis aux différentes autorités environnementales pour avis et soumis à consultation du public durant l'été 2025 dans l'optique d'une approbation définitive lors du dernier conseil communautaire de 2025.

Le PCAET est un document stratégique dans un contexte marqué par l'accélération des phénomènes liés aux changements climatiques. L'engagement des collectivités territoriales est plus que jamais indispensable, qu'il s'agisse d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, comme d'adaptation du territoire, sujet devenu majeur pour préserver le cadre de vie des habitants. Le rôle de mobilisation et d'entraînement des acteurs est aussi largement réaffirmé, tant la mobilisation collective est un facteur clé de réussite.

L'ambition poursuivie pour ce deuxième Plan Climat est de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2040, soit dix ans plus tôt que l'objectif inscrit dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

En se fondant sur cette trajectoire, des objectifs chiffrés ont été établis pour la période du 2^{ème} PCAET.

D'ici 2031 (période du Plan Climat), il s'agira ainsi de réduire de 46 % les émissions de Gaz à Effet de Serre et de 40 % la consommation énergétique, de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables et d'accroître de 7 % la capacité de séquestration du carbone du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, le rôle de la Communauté d'Agglomération est double : actionner ses leviers d'actions au maximum et entraîner les autres parties prenantes du territoire.

Le concours de chaque commune est donc essentiel à l'atteinte des objectifs du territoire. Pour fédérer les communes autour du 2^{ème} Plan Climat et valoriser leurs initiatives, un parcours dédié sur plusieurs mois leur a été proposé dès le lancement de la démarche. Cette séquence a mobilisé une soixantaine de personnes venant de 24 des 31 Communes et a permis de poser les fondements d'une dynamique fertile.

Cette forte mobilisation a encouragé le développement de la démarche « Ma commune s'engage pour le climat »

Cette démarche individuelle et volontaire illustre comment les communes contribuent, au travers de leurs actions, à atteindre les objectifs du plan climat. Elle vise à valoriser ces contributions et à encourager les communes qui souhaitent progresser dans leurs réflexions. Elle constitue une opportunité de construire une feuille de route pour l'avenir, en matière de gestion et de maîtrise des dépenses (énergétiques notamment) mais aussi pour améliorer le cadre de vie des habitants dans un contexte toujours plus soumis aux aléas climatiques.

En rejoignant cette démarche, la commune volontaire devient partenaire du Plan Climat, via une Charte de partenariat, signée par la commune et la CAPBP. Celle-ci comprend plusieurs engagements pour la commune signataire, dont la formalisation d'un plan d'actions 2025-2031, qui s'articule autour de trois ambitions : « Agir pour l'exemplarité de la commune et impulser une dynamique », « Agir pour la transition énergétique et la qualité de l'air sur la commune », « Agir pour un territoire sobre, résilient et favorable à la biodiversité ».

Le cadre et les outils communs permettent un meilleur partage des connaissances des initiatives entre les communes et avec la CAPBP. Cette matière alimentera également les indicateurs du Plan Climat.

La Communauté d'Agglomération s'engage quant à elle à coordonner la démarche et à accompagner les communes dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions. Elle valorise les communes signataires et leurs initiatives sous la marque « Commune engagée pour le climat » via divers supports de communication, notamment numériques. Elle facilite l'appropriation du Plan Climat, et renforce l'animation du réseau « Energie Climat », existant depuis 2019 et dédié aux 31 communes. Enfin, elle s'engage à accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs actions, grâce aux compétences diverses des services de l'agglomération dans la mesure du possible.

Le plan d'action du Plan Climat comprend ainsi une fiche action dédiée à l'accompagnement des communes par la CAPBP. L'animation de « Ma commune s'engage pour le climat » en constitue l'action phare.

La forte mobilisation des communes autour de cette démarche illustre à quel point les enjeux climatiques sont devenus prégnants et transversaux. Elle initie une collaboration fructueuse entre elles et avec l'agglomération au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré à 11 voix « POUR ».

DECIDE

1. Valider l'inscription de la commune dans la démarche « Ma commune s'engage pour le climat » par la signature d'une Charte de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la commune ;

2. Engager l'élaboration d'un plan d'action pour la période 2025-2031 ;

3. Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la Charte de partenariat.

Questions diverses

1 – Fête de l'école :

La fête de l'école est prévue le samedi 21 juin 2025. Les programmes sont affichés et distribués. Le Maire rappelle qu'il serait bien d'être présent et participer au repas le midi.

2 – Fêtes du village :

Elles auront lieu le week-end du 27 au 29 juin 2025.

Il y a eu un problème avec la réservation de l'estrade mais, une solution a été trouvée.

Une réunion est prévue cette semaine pour l'organisation et le bon déroulement de cette manifestation. Il y a un véritable manque de communication entre les différents acteurs. Les plans "B" de dernière minute ne marchent pas à tous les coups. Il serait souhaitable que le programme soit présenté et discuté le plus tôt possible en amont et d'éviter les changements de dernière minute sans concertation. La cérémonie du dimanche commencera par la messe à 11h00 suivie du rendez-vous au monument aux morts pour un recueillement puis le vin d'honneur. Le Comité des fêtes devra restituer les clés de la salle des associations après les fêtes

3 – Travaux en cours :

Les travaux de fermeture mobile du préau ont été lancés, les rideaux sont en commande et l'électricité est en cours, d'autres câbles seront tirés pour le K-Faustin en même temps que la pose du coffret extérieur.

4 – Intempéries - Salle polyvalente :

L'épisode de grêle du 13 a occasionné des dégâts parfois importants sur le nord de la commune. Une demande d'arrêté de catastrophe naturelle pourra être faite par la Mairie. Pour cela il faut que les personnes impactées se signalent en la Mairie après avoir déclaré leur sinistre auprès de leur assurance. Il semblerait toutefois que la grêle ne soit pas reconnue catastrophe naturelle.

Un conseiller informe l'assemblée que des "professionnels" sillonnent la commune pour proposer leurs services. Une mise en garde sera faite sur Intramuros.

En ce qui concerne la Commune, seule la salle polyvalente a été touchée.

La Société Attila, spécialisée dans les travaux de toiture a été contactée. Une inspection par drone vient d'être faite. Elle a mis en évidence de nombreux impacts de grêle dont beaucoup traversent les plaques de polycarbonate occasionnant des venues d'eau dans la salle. Un devis sera fourni dans les prochains jours. La déclaration sera faite demain matin auprès de l'assurance. La question est posée de faire d'autres devis, mais les sociétés spécialisées ne sont pas nombreuses.

5 – Local communal :

Il faut faire au moins un autre devis car celui reçu dépasse les 50 000€. Une autre société a été contactée depuis, le devis est en attente.

Il faut également faire une étude de sol.

Un permis de construire est à faire quand on aura tous les éléments nécessaires.

6-Travaux voirie :

Trois sociétés ont été contactées pour les travaux de voirie sur les 3 seules 2 ont répondu à l'offre. Les devis ont montré une différence de 10 000€ entre ces deux sociétés, le choix

s'est porté sur la Société LABORDE-VIGNAUX qui effectuera les travaux de voirie cette année sur la commune.

D'autres travaux prévus cette année sont reportés sur 2026.

Plusieurs chemins ont besoin d'être entretenus, une visite sur site est prévue dans les prochains jours pour identifier et programmer les interventions.

Le fauchage a commencé.

7 –Taxe sur la publicité extérieure :

Ces panneaux ne concernent que quelques entreprises (taxi, négoce de matériel agricole, etc..) et les producteurs (viticulteurs, éleveurs, maraîchers, etc...). Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas mettre en place une telle taxe qui aurait le double inconvénient de pénaliser les actifs de la commune et de créer de la "paperasse", le tout pour un gain financier dérisoire (18,90€/m2/an).

8 –Recrutement employé communal :

Une annonce pour le recrutement d'un employé communal a été effectuée et seulement 3 offres ont été déposées, deux ont été retenues mais 1 seule personne s'est présentée car le second a trouvé du travail. Le candidat restant a été reçu mais l'entretien ne s'est pas avéré concluant. Un nouvel appel à candidature va être déposé.

La question se pose sur le temps de travail à proposer car il est très difficile de recruter pour seulement un mi-temps. Une proposition pour trois jours serait certainement plus attractive. Il faut aussi être conscient qu'il faudra remplacer Serge Carrère qui, outre son départ en retraite.

Débat sur le temps de travail nécessaire et suffisant pour les emplois communaux et plus particulièrement le poste d'agent technique. Le Maire rappelle que l'agent technique doit entretenir plus de 20 km de voirie communale, soient plus de 30 km d'accotements, effectuer la tonte d'une superficie importante (terrain de sport, terrain du château, les deux cimetières, etc...). Il a aussi en charge une partie de l'entretien des bâtiments communaux. Quant à l'appréciation du résultat, les critères d'entretien de la végétation évoluent avec le temps et aussi au gré des directives préfectorales ou autres.

Dans l'attente du futur recrutement, une société effectue les travaux que l'employé actuel ne peut pas effectuer, le tout dans le respect de l'enveloppe budgétaire prévue.

9 –Remplacement de la secrétaire pendant les vacances estivales :

Elle ne sera pas remplacée. Des solutions seront trouvées pour maintenir un service minimum entre les élus et le personnel de la commune.

Fin du conseil : 21h55

Le Maire, PATRICK ROUSSELET

Secrétaire de séance, Annie ESPOSITO



